



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2022  
RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES  
SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER LES COÛTS DE LOCATION POUR LA  
SALLE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 352-2022 est entré en vigueur le 20 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter les coûts pour la location de la salle communautaire étant donné que c'est un nouvel endroit possible de location qui sera disponible à l'été 2025;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril, un avis de motion a été donné par la conseillère madame Marie V. Laporte et un projet de règlement a été déposé par celle-ci au Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller monsieur Julien Fournier et appuyé par le conseiller monsieur Nicolas Paris-Lafrance qu'il soit adopté le Règlement numéro 380-2025 modifiant le Règlement numéro 352-2022, qui se lit comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. La grille de tarification de l'annexe « C », intitulée « Tarification services municipaux – Service des loisirs et de la culture », est remplacée par la nouvelle grille de tarification jointe à l'annexe 01 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(S) SIGNÉ

Christian Massé  
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière

Avis de motion : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Dépôt projet de règlement : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Adoption du règlement : 6 mai 2025  
Entrée en vigueur : 7 mai 2025

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

#### **OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2025**

---

Je, soussignée, Chantal Baril, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, demeurant à Princeville, certifie sous déclaration officielle avoir publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 380-2025 sur le site internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-chester.ca](http://www.sainte-helene-de-chester.ca) ainsi qu'au bureau municipal le 7 mai 2025.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

(S) SIGNÉ

Chantal Baril  
Directrice générale et greffière-trésorière

# ANNEXE 01

## ANNEXE « C »

### TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

<b>Location de la salle communautaire pour les RÉSIDENTS</b>					
Capacité de la salle	Tarif résident Jour (8 h à 16 h) Soir (16 h à 24 h)	Tarif résident pour une journée complète	Location de moins de 4 h (formation, cours, conférence, etc.)	Cuisine	Dépôt de garantie
100 personnes	175 \$	225\$	80 \$	inclus	250 \$
Frais entretien	80 \$	80 \$	40 \$ sans cuisine ou 60 \$ avec cuisine		

- La salle sera gratuite pour les activités du comité des loisirs de la municipalité ainsi que pour les activités prévues par la bibliothèque.

<b>Location de la salle communautaire pour les NON-RÉSIDENTS</b>					
Capacité de la salle	Tarif résident Jour (8 h à 16 h) Soir (16 h à 24 h)	Tarif résident pour une journée complète	Location de moins de 4 h (formation, cours, conférence, etc.)	Cuisine	Dépôt de garantie
100 personnes	225 \$	275 \$	100 \$	inclus	250 \$
Frais d'entretien	80\$	80 \$	40 \$ sans cuisine ou 60 \$ avec cuisine		

Location 4 hres, sans cuisine

- Il est strictement interdit d'utiliser des confettis dans la salle. En cas de non-respect de cette clause des frais supplémentaires seront pris sur le dépôt de garantie.

<b>Location des salles au Centre sportif Aciers Solider</b>			
	<b>Tarif résident</b>	<b>Tarif non-résident</b>	<b>Dépôt de garantie</b>
Salle avec cuisine (30 personnes)	80.00 \$	95.00 \$	250 \$
Salle sans cuisine (40 personnes)	60.00 \$	75.00 \$	250 \$
Location des deux salles	120.00 \$	150.00 \$	250 \$

- Les frais de ménage sont inclus dans le prix

<b>Location patinoire au centre sportif Aciers Solider</b>		
	<b>Tarif résident</b>	<b>Tarif non-résident</b>
Location patinoire par période de 1 h 30	100 \$	125 \$
Location surface bétonnée	200 \$	225 \$
Ligue hockey / par fois	100 \$	125 \$
Patinage libre	Gratuit	Contribution volontaire

<b>Location équipements (1)</b>	
<b>Tables</b>	<b>1.50 \$ / chacune</b>
<b>Chaises</b>	<b>0.75 \$ / chacune</b>

Les locations de chaises et de tables sont pour les résidents seulement.